

SARL CEMAP GEOMETRES EXPERTS
36 RUE DE PACALAIRE
38170 SEYSSINET PARIS ET

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
ET D'EXPLOITATION DES GEOMETRES EXPERTS**

Par la présente, **MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 / MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 dont les sièges sociaux sont situés 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 (Entreprises régies par le Code des Assurances)** certifient assurer par l'intermédiaire de **Aon France - 31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS :**

Assuré : **SARL CEMAP GEOMETRES EXPERTS**
Adresse du siège : **36 RUE DE PACALAIRE**
38170 SEYSSINET PARIS ET

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus
Y compris dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs **1 750 000 EUR** par sinistre

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus mais avec limitation maximale du montant de la garantie pour les dommages suivants : **8 000 000 EUR** par sinistre

- Atteintes à l'environnement : tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus **600 000 EUR** par sinistre et par année d'assurance
- Faute inexcusable **3 500 000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

RECONSTITUTION DES ARCHIVES ET TRAVAUX EN COURS : **100 000 EUR** par sinistre

PROTECTION JURIDIQUE (RECOURS ET DEFENSE PENALE) : **50 000 EUR** par sinistre

POLICE N° : **127120764**

PERIODE D'ASSURANCE : **du 01/01/2019 au 31/03/2019**

Ce contrat garantit également les activités d'Expertises Agricoles, Foncières et Forestières, de Gestion et d'Entremise Immobilières, de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs.

La présente attestation ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code des assurances ou par le contrat notamment.

Fait à Paris, le 27 Décembre 2018
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

N° de client : 5009779

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
ET D'EXPLOITATION DES GEOMETRES EXPERTS**

Par la présente, **MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 / MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 dont les sièges sociaux sont situés 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 (Entreprises régies par le Code des Assurances)** certifiant assurer par l'intermédiaire de **Aon France - 31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS :**

Assuré : **SARL CEMAP GEOMETRES EXPERTS**
Adresse du siège : **36 RUE DE PACALAIRE
38170 SEYSSINET PARISSET**

Numéro d'inscription à l'Ordre des géomètres-experts :

Titulaire d'un contrat d'assurance n° **127120764** valide pour l'année civile en cours, conforme aux dispositions décrites ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- Montant de la somme garantie Dont Montant de la somme garantie pour les missions SPS	1 750 000 EUR par sinistre
- Le montant des sinistres garantis dans l'année est-il limité	NON
- Franchise:	1 500 EUR

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

- Dommages corporels	8 000 000 EUR par sinistre
- Dommages matériels et immatériels	600 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Est-elle limitée pour les risques liés aux atteintes à l'environnement ?	OUI / 600 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Faute inexcusable	3 500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Franchise	200 EUR (sauf pour les dommages corporels)

GARANTIE SUBSEQUENTE (DECISION CS 18/12/2011 ET ART. 80 LOI DE SECURITE FINANCIERE DU 01/08/2003) :

La garantie subséquente est-elle acquise du jour de la souscription du contrat ? **OUI**
Pour quel montant par sinistre ? **1 750 000 EUR**
Est-elle limitée en nombre de sinistres ? **NON**

RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE (MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT ET/OU GENIE CIVIL (ART. 1792-4-1 DU CODE CIVIL) :

NON GARANTIE